

**Université du Québec à Montréal  
Département de science politique**

**Session automne 2011**

<p><b>POL 1102 - 21 DÉMARCHES DE RECHERCHE EN SCIENCE POLITIQUE MARDI DE 9H30 À 12H30</b></p>
---

**Enseignement :**

**Élisabeth Vallet**

**avec Julien Tourreille**

**Courriels :** [vallet.elisabeth@uqam.ca](mailto:vallet.elisabeth@uqam.ca)

[tourreille.julien@uqam.ca](mailto:tourreille.julien@uqam.ca)

**Disponibilité :** sur rendez-vous

**Local A 4410**

### **DESCRIPTIF DU COURS**

Ce cours vise à initier aux divers aspects de la recherche en science politique – notions de bases, étapes. Choix à faire, procédures, méthodes – tout en favorisant l'évaluation critique des démarches et outils présentés. Nous insisterons sur la structure argumentative et sur l'intégration de notions écrites et de mise en forme des rapports de recherche. Le cours a également pour objectifs généraux de familiariser aux techniques de collecte des données qualitatives et quantitatives, de contribuer à la maîtrise du langage et des techniques propres à la méthodologie, et enfin de former à l'usage des outils informatiques complexes désormais requis pour la recherche et la gestion documentaires.

### **OBJECTIFS DU COURS**

Au-delà des objectifs généraux du descriptif, ce cours vise spécifiquement à :

- 1) Acquérir les habiletés de base quant aux méthodes et techniques de recherche utilisées en science politique ;
- 2) Permettre à l'étudiant de choisir les bons instruments de recherche en fonction du sujet à l'étude ;
- 3) Apprendre à l'étudiant à concevoir, rédiger, et évaluer les travaux de recherche ;
- 4) Développer la vigilance épistémologique et méthodologique en présentant les différentes logiques à l'origine des méthodes et techniques de recherche utilisées en science politique.
- 5) Développer chez les étudiants la capacité de respecter les délais dans la production des travaux de recherche.

## NATURE DE L'ENSEIGNEMENT

Les séances de cours seront organisées en deux parties. La première sera consacrée à l'enseignement magistral sur un des aspects de la recherche en science politique. La deuxième partie prendra la forme de travaux dirigés. Réalisés en groupes ou individuellement, ces travaux permettront de réaliser des exercices destinés à maîtriser les démarches de recherche. La nature de l'enseignement exige donc une **présence à chaque séance** et une **participation active de l'étudiant**.

## OUVRAGES OBLIGATOIRES

Ce cours impose la lecture de deux ouvrages obligatoires. De plus, nous aurons recours, au fur et à mesure du déroulement de la session, à des références en accord avec les thématiques développées lors des séances. Ces références seront essentiellement disponibles en ligne. Les lectures feront l'objet de contrôles et font partie intégrante du contenu à maîtriser dans la perspective de l'examen final.

1. *Guide de méthodologie en science politique* du Centre Paolo Freire
2. Gauthier, Benoît (2009, 5<sup>e</sup> édition). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, Ste-Foy, PUQ

### Ouvrages recommandés

Albarello, Luc (2003). *Apprendre à chercher*, Bruxelles, De Boeck. Babbie, Earl, 2008. *The basics of social research*, 4th edition, Thomson Wadsworth.

Bédard, Guy, Lawrence Olivier et Jean-François Thibeault (1998). *Épistémologie de la science politique*. Ste-Foy, PUQ.

Berthier, Nicole (1998). *Les techniques d'enquête : Méthode et exercices corrigés*, Paris, Armand Colin.

Blackburn, Pierre (1989). *Logique de l'argumentation*, Montréal, Éditions du Renouveau Pédagogique.

Booth, Wayne, Gregory Colomb, Joseph Williams (2008) *The craft of research*, 3rd ed., Chicago, The University of Chicago Press.

Bourdieu, Pierre, Jean-Claude Chamboredon et Jean-Claude Passeron (1968). *Le métier de sociologue*, Paris, Mouton Bordas.

Déloye, Yves, Bernard Voutat et Aurélie Billebault (2002). *Faire de la science politique: pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin.

Dépelteau, François (1998). *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Québec, PUL.

Labelle, Gilles, Lawrence Olivier et Sylvain Vézina (1995). *Introduction critique à la science politique*. Montréal, Mc Graw-Hill.

Olivier, Lawrence et Jean-François Payette (2010). *Argumenter son mémoire ou sa thèse*, Ste-Foy, PUQ

Oliver, Lawrence, Guy Bédard et Julie Ferron (2005). *L'élaboration de la problématique de recherche*, Paris, l'Harmattan.

Olivier, Lawrence, Guy Bédard, Sylvain Vézina (2003). *La construction de la problématique : la revue de la littérature*, Paris, L'Harmattan.

Patton, Michael Quinn (2002). *Qualitative research & evaluation methods*, 3rd Edition, Thousand Oaks, Sage Publications.

## Évaluation de la formation

	<p>Tout acte de tricherie tel que plagiat, fraude, copiage, falsification de document ou création d'un faux document constitue une infraction. Cet acte cause non seulement une injustice envers les étudiants qui agissent honnêtement, mais il dévalorise également la qualité de la formation, le processus d'apprentissage et la valeur du diplôme de l'étudiant fautif. En vertu du règlement sur les infractions de nature académique (Règlement n° 18), tout étudiant qui commet une infraction est mis en probation, et la mention «P» est inscrite en permanence à son dossier.</p> <p><a href="http://www.tricherie.uqam.ca">www.tricherie.uqam.ca</a></p>
--	--

Toute la matière présentée en classe, ainsi que le contenu des lectures obligatoires sont sujets à être vérifiés au cours de l'examen final en classe.

**L'évaluation repose sur 5 éléments** : une fiche de lecture (15 %) ; une revue de littérature (25 %) ; un plan détaillé de travail de recherche (25 %) ; un examen final en classe (25 %) ; et des travaux pratiques en équipe et en classe (10 %).

- Tous les travaux que vous remettez doivent être **dactylographiés** (double interligne, 12 points, Times New Roman, justifié, interligne 1.5), exception faite de l'examen final en classe.
- Attachez une attention rigoureuse et pointilleuse à l'orthographe et à la syntaxe. Négliger celles-ci nuit gravement à la qualité de votre travail et sera sanctionné.
- Notez enfin qu'aucun retard ne sera accepté sans pénalité, à moins d'une note médicale. La pénalité imposée sera de **5 % par jour, incluant les jours de fin de semaine**. Les dates de remise des travaux ne sont donc **PAS** négociables.

### **1. La fiche de lecture – 15 % : à remettre le 11 octobre 2011.**

D'une longueur de **2500 mots**, la fiche de lecture consiste à :

- Identifier la question de recherche, ou problématique, du texte.
- Exposer la thèse défendue par l'auteur pour répondre à cette question.
- Mettre en avant deux arguments avec lesquels l'auteur défend sa thèse.
- Formuler une analyse critique du texte.

### **1. La revue de littérature – 25 % : à remettre le 1<sup>er</sup> novembre 2011.**

La revue de littérature doit être présentée dans une introduction de **500 mots** qui en expose le sujet, la problématique, et la structure. Ce travail vise quatre objectifs :

- Définir un sujet de recherche (le choix devra être validé avec l'enseignant avant de procéder à la recherche).
- Mener une recherche bibliographique pertinente et exhaustive.
- Se familiariser avec les normes de présentation des bibliographies.
- Présenter, dans le cadre d'une introduction d'environ une page, le sujet de recherche choisi et la pertinence de la bibliographie.

### **1. Le plan détaillé de travail de recherche – 25 % : à remettre le 6 décembre 2011.**

Le sujet de ce plan détaillé peut être le même que celui choisi pour la revue de littérature. Il s'agit toutefois d'un exercice allant plus loin dans la démarche de production d'un travail de recherche. Après avoir choisi un sujet et rassemblé une bibliographie pertinente, l'étudiant devra en effet :

- Rédiger une introduction complète dans laquelle il présentera le sujet, le définira, en établira la pertinence, exposera la question de recherche soulevée par le sujet, ainsi que la réponse qu'il entend apporter à cette question. Cette introduction est d'environ **500 mots**.
- Concevoir un plan détaillé qui illustre son argumentation et sa démarche de recherche.

### **1. L'examen final en classe – 25 % : le 13 décembre 2011.**

Portant sur l'ensemble de la matière vue en cours, ainsi que sur les lectures, cet examen **sera à livre fermé**. Vous n'aurez donc droit à aucune documentation.

### **2. Les travaux pratiques (TP) – 10 %.**

Il y aura au cours de la session, **5 travaux pratiques**. Ils auront lieu lors des séances suivantes :

- 20 septembre
- 27 septembre
- 4 octobre
- 11 octobre
- 18 octobre

Les travaux pratiques se dérouleront **en équipe** et **en classe**. La présence et la participation des étudiants est donc obligatoire.

## **CALENDRIER DES SÉANCES**

Séance 1. **Mardi 6 septembre**. Présentation du cours et introduction générale.

Séance 2. **Mardi 13 septembre**. Les concepts usuels en science politique / La question du plagiat.

Séance 3. **Mardi 20 septembre**. Les outils de recherche. **TP**

Séance 4. **Mardi 27 septembre**. De la forme au fond. **TP**

Séance 5. **Mardi 4 octobre**. La méthode scientifique. **TP**

Séance 6. **Mardi 11 octobre**. Le choix du sujet et l'élaboration de la problématique. **TP**

Séance 7. **Mardi 18 octobre**. La constitution de la bibliographie. **TP**

**Mardi 25 octobre. Pas de cours.** Semaine de relâche.

Séance 8. **Mardi 1<sup>er</sup> novembre**. L'importance et le rôle du cadre théorique.

Séance 9. **Mardi 8 novembre**. Le cadre analytique.

Séance 10. **Mardi 15 novembre**. Les différentes méthodes de collecte de l'information.

Séance 11. **Mardi 22 novembre**. L'analyse de l'information.

Séance 12. **Mardi 29 novembre**. L'épistémologie.

Séance 13. **Mardi 6 décembre**. L'élaboration du plan de travail de recherche.

Séance 14. **Mardi 13 décembre. Examen final en classe.**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

### PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.ugam.ca](http://www.integrite.ugam.ca)

### ENTENTE D'ÉVALUATION

#### 6.9 Entente d'évaluation

##### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

##### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

##### 6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.